

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023-2027

Adopté par le Conseil d'établissement en date du 17 janvier 2024

***Actualisé et adopté par le Conseil d'établissement
réuni en session ordinaire
le 20 février 2025.***

Rendu obligatoire par la loi d'orientation du 10 juillet 1989, le projet d'établissement définit les modalités de mise en œuvre des objectifs et des programmes définis par le Ministère de l'Education Nationale française.

Le projet d'établissement du Collège International Les Vallées d'Angré s'appuie sur des éléments de contexte propre à la situation des élèves et de leurs familles.

Le projet d'établissement dessine donc une politique globale pour les 5 prochaines années en intégrant de manière relativement exhaustive les problématiques de l'établissement qui vont définir les objectifs et les actions à caractère pédagogique, éducatif et organisationnel pour toute la communauté scolaire.

Il est revu chaque année et soumis à l'approbation du Conseil d'établissement.

Des éléments de diagnostic

1) L'environnement socio-économique

La construction du Collège International Les Vallées d'Angré a débuté en 2015 sur le territoire de la commune de Cocody dans le district d'Abidjan. L'établissement a ouvert à la rentrée scolaire 2023, uniquement pour le niveau Primaire. Il accueille des élèves qui résident dans les différentes communes d'Abidjan.

L'établissement se situe dans une zone de développement résidentiel récent favorisé par la nouvelle voie de contournement rapide d'Abidjan, la Y4.

Les nouveaux habitants de cette zone appartiennent généralement à la classe moyenne supérieure qui se développe avec les nouvelles données économiques en Côte d'Ivoire.

Il n'y a aucune autre école à proximité qui présente la même qualité d'accueil en termes de personnels et d'infrastructures et il n'y a aucune autre école à programme français à moins d'une dizaine de kilomètres.

2) Quelques éléments statistiques

a. Les effectifs

a.1. Ecole Primaire

TPS/PS	15
MS	12
GS	15
Total Maternelle	42
CP	19
CE1	25
CE2	17
CM1	22
CM2	12
Total Élémentaire	95
Total école Primaire	137

a.2. Collège (6e, 5e, 4e)

Sixième	36
Cinquième	14
Quatrième	15
Troisième	0
Total Collège	65

a.3. Lycée (Seconde)

Seconde	39
Première	0
Terminale	0
Total Lycée	39
Total Secondaire	104

Soit un total de 241 élèves pour l'établissement contre 67 en 2023-2024, donc un effectif multiplié par 3 et demi.

b. Les familles

A la rentrée 2024, les parents d'élèves appartiennent très majoritairement à des catégories sociales dites « favorisées ».

		Etab (%)
INSEE - Groupe Professionnel 2	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	16,83
INSEE - Groupe Professionnel 3	Cadres et professions intellectuelles supérieures	36,43
INSEE - Groupe Professionnel 4	Professions intermédiaires	16,83
INSEE - Groupe Professionnel 5	Employés	9,05
INSEE - Groupe Professionnel 6	Ouvriers	0,00
Sans activité professionnelle		20,60

c. Les personnels enseignants

A la rentrée 2024, l'équipe enseignante du Premier degré est composée de 10 professeurs dont deux professeurs remplaçants et un enseignant d'anglais, soit 7 professeurs locaux et deux professeurs titulaires de l'Education nationale française.

A la rentrée 2024, le Collège International Les Vallées d'Angré a ouvert le Collège avec trois niveaux : 6^e, 5^e et 4^e et le lycée avec la classe de Seconde. Pour assurer les cours au niveau Secondaire, ont été recrutés deux professeurs certifiés (Mathématiques et Français-Histoire) ainsi que cinq (5) enseignants locaux avec une expérience dans le système français et trois (3) vacataires également expérimentés dans le système français pour l'enseignement d'Education Musicale, d'Arts Plastiques et de Sciences Economiques et Sociales (SES), disciplines à faible horaire.

d. Les élèves

Dans leur immense majorité les élèves du Secondaire viennent à cette rentrée du système ivoirien. Cela leur demande et demande à l'équipe pédagogique un gros effort d'adaptation.

Si pour le 1^{er} degré, les résultats des évaluations de rentrée font apparaître que les élèves se situent globalement dans les moyennes de la Zone Afrique Centrale de l'AEFE, pour le Second degré, le bilan des évaluations de rentrée en Français et en Mathématiques pour les classes de 6^e, 4^e et Seconde est très contrasté.

En classe de Sixième, en Français, le diagnostic est plutôt favorable puisque plus de 75% des élèves déclarent un niveau Très Satisfaisant ou Satisfaisant en Compréhension de l'Ecrit et plus de 85% en Compréhension de l'Oral même si, pour le Lexique, un tiers des élèves a de mauvais scores. En Mathématiques, en revanche, 47% des élèves obtiennent des résultats faibles voire très faibles. Ce résultat rend compte du fait que les élèves proviennent du système ivoirien (21/35) et ne sont pas familiarisés avec nos méthodes de travail et nos modes d'évaluation.

En Quatrième, pour le Français, la compréhension de l'oral associée à un lexique restreint fait difficulté pour certains élèves issus du système ivoirien. En Mathématiques, près de la moitié des élèves obtiennent des scores inférieurs à 50%.

Pour les classes de Seconde, en Français, le bilan est mitigé. L'ensemble des compétences normalement acquises en fin de collège ne le sont pas pour une majorité des élèves. 36,84 des élèves ont un niveau insuffisant en Compréhension de l'écrit, 76,32 ont un Lexique limité et 26,32% ont des difficultés de Compréhension de l'Oral. En Mathématiques 45% des élèves ont un bilan inférieur à la moyenne en activité numérique et 45% en activités géométriques.

Les grands axes du Projet d'établissement

Axe n°1 : Favoriser la réussite de chaque élève

Après examen des résultats des évaluations nationales, des mesures de remédiation ont été mises en place dès le premier trimestre pour soutenir les élèves dans leur démarche d'adaptation.

Une attention toute particulière a été portée à l'accueil des élèves de Seconde qui devront faire de nombreux choix au cours de leur année scolaire, choix qui auront une implication sur la suite de leur parcours scolaire et sur leurs études supérieures.

a. Permettre à chaque élève de maîtriser la langue française

L'établissement s'intègre dans les projets de zone pour le 1^{er} degré et crée sa propre dynamique pour le second degré.

Des auteurs et autrices sont invités pour des conférences, des sorties à l'IFCI sont organisées.

b. Etre acteur de ses apprentissages en devenant autonome

Les élèves sont encouragés à fréquenter le Centre de Connaissances et de Culture (CCC), à emprunter des livres et à développer leurs capacités à rechercher sur l'internet de façon efficace et sécurisée.

c. Diversifier les parcours et différencier la pédagogie

Pour les équipes disciplinaires, il s'agit d'échanges autour des progressions, des pratiques de chacun, de travailler en amont la méthodologie et les outils à transmettre à tous les élèves dans un souci d'efficacité et d'autonomie.

- Formation à la méthodologie par les professeurs principaux et outils repris en devoirs faits pour favoriser les liens et développer l'autonomie des élèves ;
- Travail de groupe, parrainages et tutorats entre élèves.

d. Une l'école inclusive

Nos élèves sont tous différents. Certains sont porteurs de handicap ou rencontrent des difficultés. Appartenir à la communauté scolaire, c'est accepter de se côtoyer, de vivre ensemble et de s'enrichir de ses différences. Concrètement, nos élèves porteurs de handicap sont inclus dans les classes ordinaires.

Axe n°2 : Ouvrir l'école sur le monde

Le citoyen que nous voulons promouvoir est ouvert à la différence et ouvert sur le monde. Il est conscient de la diversité du monde dans lequel il vit et dans lequel il est appelé à agir. Pour l'aider à comprendre ces enjeux, nous avons fait le choix :

a. D'une école d'excellence

L'excellence académique crée les conditions de la réussite, d'abord dans l'enseignement supérieur puis dans la vie professionnelle. Mais nous croyons aussi qu'une éducation multiculturelle développant la pensée critique, la créativité et le respect de l'autre est essentielle dans le monde d'aujourd'hui.

b. D'une école internationale

Un enseignement renforcé de l'anglais dès l'entrée en Maternelle et un enseignement du mandarin, en tant que deuxième langue étrangère dès le CM1 ainsi qu'à l'entrée en 6^e en plus de l'anglais.

L'exposition à plusieurs univers langagiers et culturels, les défis sportifs, les projets interdisciplinaires, le caractère inclusif de l'établissement, l'ouverture sur le monde et la collaboration étroite des enseignants avec leurs parents, créent les conditions pour que nos élèves expérimentent le monde réel et développent leur esprit critique et leur sens de l'engagement pour réussir dans la vie quoi qu'ils choisissent d'entreprendre.

Axe n°3 : Eduquer les élèves à la citoyenneté

Le rôle de l'école est également d'apprendre aux élèves à devenir des citoyens engagés dans la cité, c'est-à-dire dans leurs lieux de vie et d'appréhender les grands enjeux de la planète. Cette prise de conscience doit être progressive, adaptée et pratique. La citoyenneté passe par l'action dans la vie de la communauté.

Il s'agit d'éduquer les élèves au respect de soi-même et de l'autre dans le cadre social (Principes républicains) et au respect de l'environnement.

a. Le cadre de vie au CIVA

L'établissement bénéficie d'un cadre exceptionnel, vaste, verdoyant et arboré avec de nombreux plateaux sportifs et deux piscines ainsi que de salles de classe vastes, climatisées et dotées d'équipements modernes (vidéoprojecteurs, ordinateurs, etc.), un environnement qui favorise l'étude.

b. Le climat scolaire

Le climat scolaire concerne le bien vivre et le bien-être des élèves et des personnels. Il renvoie donc à la qualité de la vie à l'Ecole, il concerne les valeurs, les relations interpersonnelles, les pratiques d'enseignement et d'apprentissage, de management et la structure organisationnelle inhérents à la vie de l'établissement.

c. Les instances paritaires

L'établissement met en place à chaque rentrée scolaire les instances institutionnelles : conseil des délégués de classe (premier et second degré), conseil de vie collégienne dont les membres sont élus pour l'année considérée.

Les représentants des élèves sont réunis régulièrement et consultés sur les projets, les initiatives et les actions de l'établissement.

d. Les campagnes de sensibilisation

Des campagnes de sensibilisation initiées par l'AEFE ou par l'établissement sont menées au cours de l'année scolaire : harcèlement (projet Arts Plastiques), violences verbales et/ou physiques, conduites addictives, accepter l'autre dans sa différence (autisme), protection de l'environnement (en partenariat avec des Fondations locales).

Pour mener ces campagnes, l'établissement s'appuie sur les élèves élus dans les différentes instances, les enseignants et particulièrement sur les professeurs principaux, l'équipe Vie Scolaire, l'infirmier et l'équipe de direction, directrice Ecole Primaire, Proviseure.

e. Des élèves, futurs citoyens actifs et responsables

Pour devenir des citoyens actifs dans la cité, les élèves doivent acquérir un socle commun de culture et de connaissances visant un accès au patrimoine culturel, artistique, historique ou scientifique.

Ces connaissances et ces compétences acquises lors des cours dispensés par les enseignants sont enrichies par des sorties qui donnent un sens pédagogique à ces activités. Ces sorties pédagogiques ne sont pas des temps de détente ou de loisirs mais des activités pédagogiques qui auront été préparées en classe, vécues en classe et seront exploitées en classe. Pour développer les compétences des élèves, un certain nombre de ces sorties seront interdisciplinaires et concerneront l'ensemble du niveau (Elémentaire, Collège et/ou Lycée).

f. Les parents d'élèves

Les familles et particulièrement les parents élus au Conseil d'école et au Conseil d'établissement sont appelés à s'emparer conjointement avec les personnels, des questions éducatives et scolaires.

g. Les règles de vie dans l'établissement

Les règles de vie dans l'établissement sont définies par le Règlement Intérieur qui est adopté par le Conseil d'établissement. Les parents et les élèves s'engagent par leur signature à le respecter et à le faire respecter. Ce règlement est lu et commenté en classe par le Professeur Principal dès la rentrée.

Axe n° 4 – Instaurer des relations privilégiées avec les familles

- a.** Information régulière des familles sur la scolarité de leurs enfants et les choix d'orientation – Pronote ;
- b.** Rencontres trimestrielles Parents-Professeurs ;
- c.** Rencontres individuelles Parents-Professeur sur demande des parents ou du professeur ;
- d.** Réunions d'information des familles sur divers sujets (orientation des élèves) ;
- e.** Organisation d'événements impliquant les familles : spectacles, expositions de travaux d'élèves...